

Annexe  
Circulaire n° 2016-081 du 23/08/2016

ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE  
DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DE :

PROFESSEUR CERTIFIE <input type="checkbox"/> DISCIPLINE (1) :	P. L. P. <input type="checkbox"/>	P. EPS <input type="checkbox"/>
Fiche de candidature pour la rentrée scolaire 2016 - 2017		
NOM D'USAGE .....	NOM DE FAMILLE.....	Cadre réservé à l'administration
PRENOMS .....	DATE DE NAISSANCE .....	
Adresse personnelle actuelle .....	LIEU DE NAISSANCE (code postal) .....	BAREME
Code postal..... Commune .....		Note globale spécifique <input type="checkbox"/>
Nom et adresse de l'établissement d'exercice .....		
Code postal ..... Commune .....		<input type="checkbox"/>
Etes-vous bi-admissible, au 01 septembre 2016 : OUI - NON (2)		<input type="checkbox"/>
<b>I - Diplômes et titres à la date limite du dépôt des candidatures (3)</b> * Hors classe de professeur certifié et professeurs d'E. P. S. et P. L. P. . Admission au CAPES, CAPEPS, CAPET, (concours externe, CAFEP ou CAER), PTLT et CAPLT . Admissibilité à l'agrégation, au concours de chef de travaux (degré supérieur) (dans la limite de trois admissibilités concours externe ou CAER pour ce qui concerne l'agrégation) . DEA ou DES ou DESS ou master, titre d'ingénieur, diplôme de l'ENEP ou ILEPS . Doctorat d'Etat ou doctorat du 3ème cycle ou titre de docteur - ingénieur . Diplôme de l'enseignement technologique homologué niveau I et II (non cumulables) (les points accordés pour les différents titres et diplômes sont cumulables sauf s'ils relèvent du même niveau) * Titres spécifiques à la hors classe P. L. P. . Admission concours P. L. P. 1 ou CAPCET . Formation d'une année de reconversion avec changement de discipline en tant que PLP 2 . Titre ou diplôme post baccalauréat (2, 3 ou 4 ans et plus, ou diplôme technologique homologué niveaux I et II) . Diplôme du meilleur ouvrier de France . Admission définitive au concours de P. L. P 2., (concours externe, CAFEP ou CAER) ou PLP . Admission au concours de professeur technique chef de travaux de CET . Admissibilité au concours P. L. P 2, ou PLP ou CAPES ou CAPET (concours externe, CAFEP, ou CAER) ou concours PT, chef de travaux ou PTLT		Titre <input type="checkbox"/>
II - Echelon au 31 août 2016   _____		Echelon <input type="checkbox"/>
Date d'entrée dans le 11ème échelon .....		Majoration ancienneté 11 <sup>ème</sup> échelon <input type="checkbox"/>
Décompte des   _____   _____   _____   depuis cette date jusqu'au 31 août 2016 ans            mois            jours		
<b>III - Pour les P. L. P. :</b> Maîtres contractuels rémunérés sur l'échelle des PLP qui exercent les fonctions de chef de travaux (non cumulable avec la bonification suivante dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire) _____		<input type="checkbox"/>
Bonification pour une affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire		<input type="checkbox"/>
		TOTAL <input type="checkbox"/>
Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, je certifie exactes et complètes les informations notamment relatives aux diplômes figurant au présent dossier.		
Fait à ..... Le ..... Signature :		
AVIS DU RECTEUR		

(1) Discipline d'enseignement correspondant au contrat actuel (mettre le libellé réglementaire).

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Joindre **obligatoirement** avec la fiche les copies des titres et diplômes. Les candidats n'ayant pas satisfait cette condition ne bénéficieront pas des bonifications prévues,